



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le 10 août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs Nicolas GERNIGON, HAMON Pascal, LEBOUDEC Christine, LELANDAIS Yann, LEMOINE Claude, PENHOAT Cyriane, PIEPLU Vincent, RUCET Angélique, SAGEAN Laurence.

Etaient Absents ou Excusés : Mesdames et messieurs BERTHELOT Vincent, DÉSSERT Christelle, GOUDELIER Yves, LE BOUCHER Gwénaëlle, LOURADOUR-DURAND Gisèle.

Secrétaire de séance : Madame Cyriane PENHOAT.

Date de convocation : le lundi 06 août 2020.

ORDRE DU JOUR

- 1- Choix prestataire restauration scolaire
- 2- Tarification et règlement cantine
- 3- Réponse appel à projets PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL
- 4- Achats divers : tableau salle du Conseil Municipal, enceinte portative, moniteur et câble (bureau du maire)
- 5- Décision modificative budget de la commune
- 6- Désignation référent-e Mission Locale

DÉLIBERATION N°50/2020 – Choix prestataire restauration scolaire

Le maire rappelle l'engagement de la majorité municipale de changer de prestataire pour la restauration scolaire. Jusqu'à présent, la société CONVIVIO assurait ce service. Or l'équipe municipale considère que les exigences en termes de qualité des repas, de développement durable, de nécessité de mieux consommer et mieux manger ne sont pas satisfaites avec l'entreprise actuelle.

C'est pourquoi un travail de prospection a été réalisé par la commission aux affaires scolaires et à la jeunesse pour rechercher un nouveau partenaire. Ainsi douze communes ont été sollicitées et questionnées autour de la composition des repas, de l'origine des produits, du coût et des actions pédagogiques autour de la nourriture, de la consommation en général et du traitement des déchets.

Par rapport à l'ensemble de ces critères et considérations, les propositions de la commune de Plouer sur Rance sont très satisfaisantes. En effet, les menus sont composés à 45% de produits bio (la norme est de 20%) issus de producteurs locaux, ce qui assure une meilleure traçabilité et favorise les circuits courts. Des repas à thème sont servis au cours de l'année et des animations pédagogiques autour du « mieux et bien manger ».

Concernant le transport des repas qui est à la charge de notre commune, Plouer sur Rance se propose de procéder à l'achat des six caissons de transport ainsi qu'à l'achat d'une table chaude. Pour

l'ensemble de ces raisons, le Conseil Municipal décide de choisir la Mairie de Plouer sur Rance pour assurer à compter du de la rentrée scolaire 2020/2021 la restauration pour les enfants de l'école. Une convention de partenariat sera établie en conséquence.

Vote pour : 15

DÉLIBERATION N°51/2020 – Tarification et règlement cantine

La commission aux affaires scolaires et à la jeunesse a poursuivi son travail concernant la restauration scolaire en matière de tarification et de règlement de fonctionnement. La commune de Plouer sur Rance facturera le repas pour un montant de 3,10 euros mais précise qu'elle reverra ses tarifs à la hausse avant la fin de l'année 2020. Il s'agit donc d'anticiper cette évolution tarifaire mais aussi de prendre en compte le fait que les tarifs n'ont pas été revus depuis plus de cinq années. Il ressort du travail de la commission trois propositions tarifaires qui sont :

Proposition 1 : pas d'augmentation

Cantine	Quotient familial		
	Inférieur à 600 €	De 601 à 900 €	Supérieur à 901 €
2 premiers enfants	2.95 €	3,00 €	3,10 €
A partir du 3ème enfant	2.85 €	2.95 €	3,05 €

Vote pour : 2 voix (Christine LEBOUDEC et Yves GOURDELIER)

Vote contre : 13

Proposition 2 : augmentation de 0,15 euro par repas

Cantine	Quotient familial		
	Inférieur à 600 €	De 601 à 900 €	Supérieur à 901 €
2 premiers enfants	3,05 €	3,15 €	3,25 €
A partir du 3ème enfant	3,00 €	3,10 €	3,20 €

Vote pour : 13

Vote contre : 2 voix (Christine LEBOUDEC et Yves GOURDELIER)

La troisième proposition n'est pas soumise au vote dans la mesure où la seconde proposition est retenue

DÉLIBERATION N°52/2020 – REGLEMENT CANTINE

Le projet de nouveau règlement pour le fonctionnement de la cantine scolaire est présenté au Conseil Municipal. Il ne fait l'objet d'aucun commentaire et est soumis au vote en l'état (Voir ci-dessous)

NOUVEAU REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE

LE FONCTIONNEMENT

La cantine municipale fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
L'inscription se fait en début d'année scolaire pour l'année entière.
Pour les repas occasionnels, il faudra prévenir la mairie 48h auparavant.
Les menus sont affichés à l'entrée de l'école.

LE SERVICE

Tous les jours de 12h15 à 13h15. La restauration se tient dans la Salle des Fêtes.
La surveillance est assurée par le personnel communal.

FACTURATION

Le paiement des repas est mensuel.
La facture sera envoyée de préférence par mail (par courrier à la demande).
Veuillez compléter la fiche jointe et la remettre impérativement AVANT LE 20 AOÛT.
Les jours de présence pourront être modifiés en cours d'année en s'adressant à la mairie.

CAS PARTICULIERS

Toute absence non signalée vaudra facturation du repas, sauf en cas de maladie, la mairie devra être prévenue AVANT 8H45 LE MATIN.

DISCIPLINE

La cantine est un service rendu par la collectivité, mais nullement obligatoire.
Les élèves qui la fréquentent doivent se conformer aux règles de vie en communauté et obéir au personnel communal chargé de la surveillance.
Tout manquement à la discipline ou tout comportement insolent sera sanctionné par une interdiction provisoire de cantine pouvant aller à l'exclusion définitive en cas de récidive.

MAIRIE TEL : 02.96.83.21.41

MAIL : mairielavicomte@wanadoo.fr

Vote pour : 15

DÉLIBÉRATION N°53/2020 – Réponse appel à projets PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL

Renforcement du parc automobile de la commune

Dans le cadre du plan de relance initié par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor afin de participer à la reprise de l'activité économique grâce à la commande publique, le Conseil Municipal décide de répondre à cet appel à projets en procédant à l'achat de deux véhicules neufs pour un montant total HT de 45 042 euros. Le choix se porte sur des entreprises locales et avec le souci de favoriser la production française. Ces projets s'inscrivent dans une démarche environnementale et de lutte contre la pollution. Il s'agit en effet de privilégier les circuits courts dans une démarche de qualité. C'est la concrétisation de la volonté de l'équipe municipale de sauvegarder et promouvoir l'emploi local.

En ce sens, le Conseil Municipal salue très positivement cette initiative du Conseil Départemental dans la mesure où comme il est indiqué dans les objectifs, le plan de relance a vocation à permettre d'agir rapidement, avec souplesse et pragmatisme, ce qui pour les petites communes est une opportunité extrêmement intéressante et facilite grandement leur action.

Cette commande se décompose de la manière suivante :

- Un véhicule utilitaire électrique de marque Citroën modèle Berlingo. Ce moyen servira essentiellement au transport des repas pour la restauration scolaire dans le cadre d'un nouveau partenariat avec la commune de Plouer sur Rance. Il pourra également être utilisé pour des petits déplacements. C'est le concessionnaire CITROEN SA RANCE AUTOMOBILE, 27 BOULEVARD DE PREVAL ZI QUEVERT – 22105 DINAN qui est retenu pour la somme de : 17 264 euros HT €
- Des travaux d'isolation sur le véhicule utilitaire Berlingo Citroën pour répondre aux normes en matière de transport des repas en le rendant isotherme. La société DELCROS, entreprise de Saint Samson sur Rance est retenue pour le devis de 3 840 euros HT
- Un véhicule utilitaire de marque CITROËN, modèle JUMPER Châs Cab 35 L3 en remplacement du moyen actuel affecté au service technique d'une ancienneté de 19 années. Ce véhicule acheté d'occasion arrive en bout de course et menace de « lâcher » d'un jour à l'autre. Le Conseil Municipal décide de retenir le même concessionnaire que pour le véhicule BERLINGO, à savoir CITROEN SA RANCE AUTOMOBILE, 27 BOULEVARD DE PREVAL ZI QUEVERT – 22105 DINAN, dans la mesure où l'achat groupé permet une négociation tarifaire intéressante. Le devis pour la somme de 24 312,90 euros HT est retenu par le Conseil Municipal.

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA COMMANDE ET PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT (HT)	RECETTES	MONTANT (HT)	%
- Un véhicule utilitaire électrique de marque CITROEN modèle BERLINGO	17 264 euros	Budget commune	3 452,80 euros	7,60 %
- Travaux d'une installation isotherme sur le BERLINGO	3 840 euros	Budget commune	768 euros	1,70 %
- Un camion de marque CITROEN modèle JUMPER	24 312,90 euros	Budget commune	4 862,58 euros	10,70 %
		PLAN DE RELANCE Conseil Départemental	36 333,52 euros	80,00 %
TOTAL	45 416,90 euros	TOTAL	45 416,90 euros	100 %

Vote pour : 15

DÉLIBÉRATION N°54/2020 – Achats divers : tableau salle du Conseil Municipal, enceinte portative, moniteur et câble (bureau du maire)

TABLEAU BLANC	431,25 euros HT	517,50 euros TTC
ENCEINTE PORTATIVE	963,33 euros HT	1156,00 euros TTC
MONITEUR LED 22 "	84,70 euros HT	103,64 euros TTC
CORDON display port VGA	15,60 euros HT	18,72 euros TTC
TOTAL	1494,88 euros HT	1795,86 euros TTC

Vote pour : 15

DÉLIBÉRATION N°55/2020 – Décision modificative budget de la commune

Du fait des décisions prises concernant les points 3 et 4 de l'ordre du jours du Conseil Municipal et des délibérations 53/2020 et 54/2020, le budget de la commune est modifié en conséquence.

PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DU
10/08/2020

Dépenses d'investissement			Crédits d'investissement		
Article 020	Dépenses imprévues	-9726	Article 1323	Subvention départementale	+16883
Article 2182	Achat véhicule aménagé	+26313			
Article 2183	Divers Mobiliers	+296			
Total		+16883	Total		+16883

Vote pour : 15

DÉLIBÉRATION N°56/2020 – Désignation référent-e Mission Locale DINAN

Après avoir rappelé le rôle et les missions de la Mission Locale de Dinan en matière d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours de vie et leurs projets scolaires

et/ou professionnels, le Maire propose de désigner Christine LEBOUIDEC pour être référente dans cette structure associative.

Vote pour : 15

FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2020

DÉLIBÉRATION N°50/2020 – Choix prestataire restauration scolaire

DÉLIBÉRATION N°51/2020 – Tarification restauration scolaire

DÉLIBÉRATION N°52/2020 – REGLEMENT CANTINE

DÉLIBÉRATION N°53/2020 – Réponse appel à projets PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL

DÉLIBÉRATION N°54/2020 – Achats divers : tableau salle du Conseil Municipal, enceinte portative, moniteur et câble (bureau du maire)

DÉLIBÉRATION N°55/2020 – Décision modificative budget de la commune

DÉLIBÉRATION N°56/2020 – Désignation référent-e Mission Locale DINAN
